



Compte-rendu Conseil Municipal du 20 décembre 2021

OUVERTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents 13: MM(e)s Jean-François RODIER, André ARNAL, Caroline MALHERBES, Michel LACROIX, Françoise FOUSSAT, Cyrille SCIORETO, Joëlle BASTIEN, Nathalie CLUSE, Yvette COLOMB, Anne DELHOSTAL, Cécile GANE, Danielle LINARD, Jean PRIVAT.

Absents excusés 6 et procurations 5:

Céline PRADEL et Hervé ROUX à Anne DELHOSTAL

Jacques ROFFY à Cyrille SCIORETO

Willy VIOLLE à Michel LACROIX

Pierrick GRAFFOUILLE à André ARNAL

Jean-Luc ANDRE (pas de procuration)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Maire propose Mme Joëlle Bastien comme secrétaire de séance.

● Approbation du PV du 17/09/2021

Les remarques faites ont été prises en compte. Adopté à l'unanimité.

● Approbation du PV du 27/09/2021

Aucune observation. Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

Compte tenu de la situation sanitaire et sur proposition de la commission animation la cérémonie des vœux qui était prévue le 15 janvier 2022 est annulée.

Les colis de Noël pour les agents communaux seront remis directement en Mairie.

Exposition de peinture à la médiathèque du 7/12/21 au 28/01/22.

Vidéoprotection : prise de parole de Cyrille SCIORETO sur l'octroi d'une subvention régionale pour l'installation de caméras. En cours.

Une réunion d'information publique doit être prévue avec présence des services de la gendarmerie.

● Aide à la réflexion vers un programme pluriannuel d'actions : plan de financement (DETR 2022)

Pour faire suite à la mission confiée au CAUE, « réflexion sur l'évolution des besoins de la commune à long terme », une demande de subvention de 12 000€ (soit 40%) au titre de la DETR 2022, est sollicitée pour financer une étude d'ingénierie d'un coût de 30 000€.

Adopté à l'unanimité.

● Convention CSIVA

Une délibération avec le CSIVA et la commune de Jussac est nécessaire pour la mise à disposition, les mercredis après-midi de 11h00 à 15h00 à compter du 1er janvier 2022, du local du centre de loisirs « la ruche » et de la cantine, pour le transfert de l'accueil de loisirs de Crandelles, convention à signer entre les 2 parties.

Les repas seraient préparés par un agent de la commune de Jussac et refacturés au centre social 5€ l'unité.

Adopté à l'unanimité.

● Cimetière : suppression des concessions perpétuelles et création des concessions cinquantennaires

La commission des affaires sociales et le CCAS, compte tenu de l'état d'abandon des tombes, proposent l'arrêt de la vente des concessions perpétuelles remplacée par des concessions cinquantennaires renouvelables à compter du 1^{er} janvier 2022. Les concessions perpétuelles déjà vendues gardent leur validité.

Adopté à l'unanimité.

● **Tarifs communaux 2022**

Suite à la commission des finances, les nouveaux tarifs communaux 2022 sont proposés au Conseil Municipal :

Changement de tarification de la cantine : passage de 2.90€ à 3€ par repas enfant

Changement de tarification du transport scolaire : passage de 9.60€ à 12€/mois.

Comme le souligne André Arnal, en charge de la cantine, compte tenu du « coût des matières premières, cela ne couvre pas tous les frais ».

Question d'Anne DELHOSTAL concernant :

- la cantine à « 1euro », André Arnal précise qu'une réunion devait avoir lieu à ce sujet au conseil départemental (en attente). La question se pose qui paye la différence ? Le dossier est en instruction au sein de la commission vie scolaire.

- sur la « gratuité » de la salle polyvalente pour les associations, actuellement limitée à 2 manifestations par an. Monsieur le Maire rappelle pourquoi ces décisions ont été prises dans le précédent mandat : vu le nombre d'associations il ne resterait plus de créneaux possibles pour les locations au privé.

Salle polyvalente : tarifs inchangés

À nouveau à la location la salle sous la médiathèque, à la journée uniquement de 8h à 22h : 100 euros

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

● **Mise en place de la nomenclature M57 -développée**

Mise en place de la nomenclature M57 « développée » à compter du 01/01/2022 pour les budgets COMMUNE et CCAS.

Adopté à l'unanimité.

● **Libération des retenues de garantie - Entreprise SOGELEC**

Concernant les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école, après vérification que l'entreprise SOGELEC :

o a bien été fermée pour liquidation judiciaire depuis le 04/05/21

o n'a pas réalisé les travaux en totalité notamment à la suite du PV de réception avec réserves,

il est décidé de réintégrer dans le budget de la commune la retenue de garantie à l'appui d'un titre de recette au compte 7788 au nom de la SOGELEC pour la somme de 1973.96€.

Pour info : les travaux ont été achevés par la société FRED ELEC.

Adopté à l'unanimité.

● **Don d'un jeu pour enfants et don d'une cuve de récupération d'eau**

Dons à l'attention de la commune d'une structure de jeux et d'une cuve de récupération d'eau.

Ces biens doivent être valorisés au titre du patrimoine communal, il est proposé un montant de 500 euros par article.

Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

● **Subvention exceptionnelle CAJ**

Subvention exceptionnelle au Comité d'Ambiance Jussacoise en règlement d'une facture EDF de 807,23 euros (branchement provisoire spectacle les Gens d'Ici).

Adopté à l'unanimité.

● **Décisions modificatives des Budgets COMMUNE et FERME EQUESTRE**

N°1 budget Ferme Equestre

- Virement de la section de fonctionnement, du budget commune pour un montant correspondant aux factures pour les travaux du part-bottes vers le budget de la ferme équestre.

- + 7502€ de dotation en recette pour le budget ferme équestre (versement aide de l'Etat en compensation de la perte d'épargne brute en raison du COVID).

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	F	011	61528		Autres	450.00
D	F	011	61523		Réseaux	1000.00
TOTAL						1450.00€
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
R	F	74	74		Subvention d'exploitation	-6052.00
R	F	75	7588		Autres	7502.00
TOTAL						1450.00€

N°3 budget Commune

- Équilibre de fin d'année pour paiement nouveau logiciel cloud mairie, machine autolaveuse, ...

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	F	011	6232		Fêtes et cérémonies	-6000.00
D	F	65	657364		A caractère industriel et commercial	-6052.00
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	12052.00
D	I	20	2051	ONA	Concessions et droits similaires	6000.00
D	I	23	2313	28	Construction	500.00
D	I	21	2188	ONA	Autres immobilisations corporelles	8800.00
D	I	23	2315	95	Installations, matériel et outillage techniques	-3248.00
D	I	041	2188	OPFI	Autres immobilisations corporelles	1000.00
TOTAL						13052.00€
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
R	I	041	10251	OPFI	Dons et legs en capital	1000.00
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	12052.00
TOTAL						13052.00€

N°4 budget Commune

- Régularisation du passif avant passage M57

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	4400.00
D	I	16	1641	OPFI	Emprunts en euros	4400.00
TOTAL						8000.00€
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
R	F	76	7688		Autres	4400.00
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	4400.00
TOTAL						8000.00€

- [Autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2022](#)

Autorisation donnée à M. le Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote 2022 dans la limite de 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Total des dépenses d'investissement (hors dette) 2021 = 1 445 485.58€

Montant autorisé avant le vote du BP 2022 = 1 445 485.58€ x 25% = 361 371.39€

Adopté à l'unanimité.

- [Création de la commission MAPA](#)

Création d'une commission MAPA (marché à procédure adaptée) avec la même composition que la commission d'appel d'offres soit le Président (JF.RODIER) 3 titulaires (A.ARNAL, J.BASTIEN, C.PRADEL) 3 suppléants (N.CLUSE, A.DELHOSTAL, M.LACROIX).

Elle est chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres.

Adopté à l'unanimité

- [Convention SIG atlas.cantal.fr - Conseil Départemental](#)

Le département met à disposition gratuitement un Système d'Information Géographique (SIG) performant, exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques. Une convention est nécessaire.

Mr PRIVAT souligne la facilité et la qualité des informations fournies.

Adopté à l'unanimité

- [Noel des agents de la commune - 2021](#)

Attribution d'un panier garni aux agents.

Adopté à l'unanimité

- [Départ à la retraite des agents](#)

Attribution d'un bon d'achat d'une valeur maximum de 100 euros par agent retraité, à remettre lors d'une manifestation de sympathie.

Adopté à l'unanimité

• Décompte du temps de travail des agents publics (1607 heures)

L'État impose une durée annuelle légale de travail pour un agent à temps complet de 1607h soit 35h hebdomadaires à compter du 01-01-2022.

Une délibération avait été prise concernant l'application du protocole d'accord relatif à la réduction du temps de travail en 2001 où il avait été décidé de fixer à 35h la durée hebdomadaire réglementaire de travail des agents en moyenne sur l'année et ce à compter du 01-01-2002.

En 2004, une journée de solidarité a été instituée par l'État en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents (fonctionnaires et agents contractuels). A ce jour aucune délibération n'a été prise. Il convient donc d'y remédier en instituant la journée de solidarité soit le jeudi de l'ascension ou lundi de pentecôte (au choix de l'agent).

Adopté à l'unanimité

• Tableau des effectifs : mise à jour

Création d'un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 01/01/2022 suite à une réussite au concours.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 30h à compter de ce jour (avancement de grade).

Augmentation de +2h d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe fonction cantinière (soit à 28h au 01/01/2022).

Pour information : un adjoint technique a fait part par courrier de sa volonté d'être placé en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01/01/22 pour une durée de 3 ans (max 5 ans). Accepté.

Adopté à l'unanimité

• décisions du Maire :

- renforcement de la structure de la dalle aux ateliers municipaux plafond atelier (sol de la grange) pour 3365€ ht
- acquisition laveuse auto-portée pour salle polyvalente et gymnase = 7332€ ht (entreprise locale)

Séance levée à 22h20.

La secrétaire de séance

Joëlle BASTIEN



Le Maire

Jean François RODIER



ANNEXE TARIFS COMMUNAUX 2022

PRESTATION DE SERVICE	TARIFS 2022	TARIFS 2021	TARIFS 2020	TARIFS 2019	TARIFS 2018	TARIFS 2017
CANTINE						
Enfant	3 €	2,90 €	2,70 €	2,65 €	2,62	2,57 €
Employés mairie	4,90 €	4,90 €	4,25 €	4,15 €	4,10	4 €
Professeur des écoles	6,30 €	6,30 €	5,96 €	5,85 €	5,80	5,70 €
Prestation CSIVA enfant	5 €					
TRANSPORT SCOLAIRE PAR MOIS						
	12 €	9,60 €	9,40 €	9,40 €	9,35 €	9,30 €
CONCESSION CIMETIERE le m2						
Trentenaire	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	115 €
Cinquantenaire	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	195 €
Columbarium	385 €	385 €	385 €	385 €	385 €	380 €
LOYER APPARTEMENT ECOLE *Applicable au 01/02/2022						
F5-G	518 €	514 €	512 €	512 €	507 €	507 €
F4-C	543 €	539 €	537 €	537 €	532 €	532 €
F4-D	472 €	468 €	466 €	466 €	462 €	462 €
JARDINS COMMUNAUX (TARIFS ANNUELS)						
MEALLET	23,50 €	23 €	22,50 €	22,50 €	22 €	21,50 €
CAUTRUNES : AA71(A)	20 €	19,50 €	19 €	19 €	18,50 €	18 €
CAUTRUNES : AA71(P)	21,50 €	21 €	20,50 €	20,50 €	20 €	19,50 €
CAUTRUNES : AA65 (C)	58 €	57 €	56 €	56 €	55 €	54 €

Marché		
2022	2021	2020
Exposants occasionnels 1ere présence annuelle : 5,50 € par jour. Dès la 2eme présence : 1,50 € /ml/jour	Exposants occasionnels 1ere présence annuelle : 5,50 € par jour. Dès la 2eme présence : 1,50 € /ml/jour	Exposants occasionnels 1ere présence annuelle : 5,50 € par jour. Dès la 2eme présence : 1,50 € /ml/jour
Tarifs saisonniers 3 mois : 15 €/ml	Tarifs abonnés : 6€/ml/mois avec ou sans électricité. Facturation au semestre. Pour les abonnés les mois de décembre, janvier et février ne seront pas facturés.	Tarifs abonnés : 6€/ml/mois avec ou sans électricité. Facturation au semestre. Pour les abonnés les mois de décembre, janvier et février ne seront pas facturés.
Tarifs abonnés : 6€/ml/mois avec ou sans électricité. Facturation au semestre. Pour les abonnés les mois de décembre, janvier et février ne seront pas facturés.		
70 € pour les camions ventes au déballage	70 € pour les camions ventes au déballage	70 € pour les camions ventes au déballage

Tranches	Quotient familial	Tarifs horaires 2022	2021	2020	2019	2018
1	QF ≤ 281 €	0,75 €	0,75 €	0,73 €	0,73	0,72
2	281 € < QF ≤ 538 €	0,85 €	0,85 €	0,83 €	0,83	0,82
3	538 € < QF ≤ 627 €	1,07 €	1,07 €	1,05 €	1,05	1,04
4	627 € < QF ≤ 723 €	1,20 €	1,20 €	1,18 €	1,18	1,17
5	723 € < QF ≤ 872 €	1,32 €	1,32 €	1,30 €	1,30	1,29
6	872 € < QF ≤ 1046 €	1,46 €	1,46 €	1,44 €	1,44	1,43
7	QF > 1046 €	1,57 €	1,57 €	1,55 €	1,55	1,54

Sous réserve de non-modification des tranches de QF par la CAF

TARIFS COMMUNAUX 2022
SALLE POLYVALENTE, GYMNASE ET SALLE D'ACTIVITES

UTILISATEURS SALLE POLYVALENTE	SALLE POLYVALENTE	CUISINE	PODIUM grand	PODIUM petit	TAPIS GYMNASE
ASSOCIATIONS COMMUNALES					
- Activité hebdomadaire de l'association Attestation d'assurance et dépôt chèque caution annuel de 500 €	0				
- Locations Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €	250 € (*)	50 €	Gratuit	Gratuit	
PARTICULIERS DE JUSSAC Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €	250 €	50 €	non loué	30 €	
PROFESSIONNELS DE JUSSAC/ TRAITEUR Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €	400 €	Compris	non loué	30 €	
- AG – Comité et Entreprise de Jussac Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €	400 €	Compris	non loué	30 €	
ASSO & COMITES EXTERIEURS Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €					
- Spectacle gratuit, exposition hors vente au déballage et réunion	200 €	non utilisée	non loué	30 €	
-Autres et AG	500 €		non loué	30 €	
PARTICULIERS EXTERIEURS Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €	400 €	50 €	non loué	30 €	
GYMNASE MUNICIPAL	Avec salle polyvalente	Pose des tapis gymnase obligatoire du 15 juin au 15 septembre pour les manifestations extra sportives			
ASSOCIATIONS COMMUNALES Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €					
spectacle et gala Enfants Activités de l'association (sauf activités régulières gratuites)	0 €		50 € si montage commune	30 € si montage commune	
- Gala /congrès / spectacle			Contacter Mairie		
AUTRES HORS COMMUNE Attestation d'assurance Chèque caution ménage : 200 € Chèque caution dégradation : 500 €					
- Associations sportives	A l'heure : 10 €				
- Congrès, divers	700 €* avec salle polyvalente		150 € avec montage Commune hors week-end seulement	30 €	
SALLE D'ACTIVITES	28 ALLEE DES PAVILLONS				
PARTICULIERS DE JUSSAC Attestation d'assurance Chèque caution dégradation : 200 €	100 €				

POUR CHAQUE ASSOCIATION COMMUNALE :

- (*) Les 2 premières locations dans l'année civile, sur le week-end sont gratuites, sauf la cuisine, les suivantes sont payantes.

RESERVATIONS EN PRIORITE AUX ASSOCIATIONS :

- FETE DE L'ECOLE, FETE DU 15 AOUT, COMICE AGRICOLE, TELETHON, MARCHES GOURMANDS, SON ET LUMIERE « LES GENS D'ICI »
- GYMNASE : TENNIS (TOURNOI ETE, HIVER)

